

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 26 (1934)
Heft: 4

Artikel: Un "Fort" lausannois de Guillaume de Menthonay (1394-1406)
Autor: Dolivo, D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173190>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un „Fort“ lausannois de Guillaume de Menthonay (1394—1406).

Dr. D. Dolivo.

Morel Fatio n'avait pas vu de « Fort » de Guillaume de Menthonay ou de Guillaume de Challant. Mais s'il ne connaissait pas l'aspect de ces pièces, du moins savait-il qu'elles existaient par une ordonnance du duc de Savoie Amédée VIII du 28 Février 1420, qui disait entre autre: « Fortis Lausannae monete veteris proxime precedentis quilibet ipsorum valebit unum denarium blanchetum dicte monete nostre nove ».

En outre il savait que Guillaume de Challant avait frappé des forts par un document de 1420 qu'il a publié comme supplément dans son « Histoire Monétaire de Lausanne ». Par contre il ne savait rien sur des forts de Guillaume de Menthonay. Ce dernier évêque avait fait en 1396 une convention avec son monétaire Jean de Canturio, publiée par Morel Fatio, où toutes les pièces à frapper sont mentionnées mais où il ne figure pas de forts. Mais Morel Fatio publia à la page 12 de son ouvrage un trézel (?), pièce unique qu'il reproduit Pl. I n° 4 et qui ne correspond pas à l'ordonnance de 1396, ce qui prouve qu'il y a eu au moins une autre émission de monnaies. C'est à cette émission que se rattache probablement le fort dont la description suit et qu'un heureux hasard m'a fait trouver dernièrement :



Av. * CVILL° EPS LAVSAN°

grand G gothique avec point central.

Rev. * CIVITAS LOSINI°

croix pattée cantonnée de 4 coquilles.

Bas billon; poids 0,93 grammes; diamètre 1,8 cm.

Les quatre coquilles (armes de Menthonay) qui cantonnent la croix comme sur le trésel mentionné plus haut, permettent d'attribuer sans aucun doute notre fort à Guillaume de Menthonay. Le style de la légende et la forme des lettres le confirment du reste. Son type à l'initiale est celui des forts savoyards auxquels il se rattache par son poids et probablement par son titre qui semble très bas.

On remarquera sur notre monnaie la curieuse légende «LOSINI». Morel Fatio décrit des deniers anonymes à la légende «LOSINI» qu'il place dans les dernières fabrications de Guillaume de Menthonay, ou de celles de son successeur. Quoiqu'il les range sous Guillaume de Menthonay, il préférerait les regarder comme postérieurs. A la page 31 il examine même une hypothèse très intéressante d'une frappe possible de ces deniers à Fribourg.

Notre fort résout le problème que ces deniers ont posé, dans ce sens qu'il faut placer leur frappe sous l'épiscopat de Guillaume de Menthonay comme Morel Fatio semble l'avoir pensé au début.
